



Date de dépôt : 17 juin 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Sylvain Thévoz : Rentrée scolaire 2026 : le Conseil d'Etat peut-il faire preuve de transparence quant à l'augmentation des effectifs scolaires, des besoins pédagogiques, éducatifs, en regard des diminutions de ressources allouées ?

En date du 5 juin 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

De très nombreuses enseignantes et enseignants font part de leur préoccupation concernant la préparation de la rentrée 2026, notamment dans l'enseignement primaire. Les remontées provenant des établissements font état d'importantes inquiétudes concernant les moyens alloués aux écoles, les fermetures de classes annoncées et la diminution des ressources pédagogiques disponibles.

Les enseignantes et enseignants prennent de plein fouet les annonces de fermetures de classes dans différents établissements, le très faible nombre de postes vacants observé lors des mouvements de personnel, la diminution importante des périodes d'appui et de soutien pédagogique, ainsi que les organisations de classes (ODC) prévues pour la rentrée 2026 particulièrement élevées dans plusieurs établissements. Une augmentation du nombre de classes atteignant ou dépassant les seuils réglementaires est régulièrement évoquée.

A titre d'exemple, à l'école de Conches, les projections actuellement communiquées ne prévoiraient que des classes à 24 élèves ou davantage. La Société pédagogique genevoise a interpellé la DGEO afin de savoir s'il était considéré comme acceptable de valider des organisations de classes qui

semblent ne pas respecter les seuils prévus par le règlement. A ce jour, elle n'a toujours pas reçu de réponse.

Par ailleurs, plusieurs informations laissent entendre qu'environ 40 postes d'enseignement auraient été supprimés par rapport à la rentrée précédente et que ces moyens auraient potentiellement été réaffectés à des dispositifs de co-intervention. Il est important d'avoir davantage de transparence de la part du Conseil d'Etat sur ce sujet.

L'impression générale des enseignantes et enseignants est donc que les établissements auraient reçu moins de périodes d'enseignement pour un nombre d'élèves identique, voire supérieur.

Au-delà des grands discours sur la jeunesse qui va mal, et la hausse des troubles psys, il est indispensable de vérifier à quel rythme les conditions d'enseignement et d'apprentissage se dégradent, et si les moyens attribués aux établissements permettent encore de répondre aux besoins des élèves.

Afin de pouvoir objectiver cette situation et documenter précisément l'évolution des moyens attribués à l'école primaire genevoise, mes questions sont les suivantes :

- Quel est le nombre total d'élèves qui avait été prévu pour la rentrée 2025 et pour la rentrée 2026 au primaire ?*
- Quel est le nombre total de postes d'enseignement (ETP) qui avait été prévu à la rentrée 2025 et à la rentrée 2026 au primaire ?*
- Quel est le nombre total de périodes d'appui et de soutien attribuées au niveau cantonal pour la rentrée 2025 et pour la rentrée 2026 au primaire ?*
- Quel est le nombre d'élèves, par école, à la rentrée 2025 et pour la rentrée 2026 ?*
- Quel est le nombre total de périodes attribuées à chaque école primaire pour les rentrées 2025 et 2026 ?*
- Quelle est l'évolution des organisations de classe (ODC) par école primaire entre les rentrées 2025 et 2026 ?*
- Quel est le nombre de classes atteignant ou dépassant les seuils réglementaires lors des rentrées 2025 et 2026 ?*
- Quels sont les critères ayant conduit à d'éventuelles fermetures de classes primaires ou réductions de moyens ?*
- Quelles sont les moyennes d'élèves par classe, par école, pour la rentrée 2025 et pour la rentrée 2026 ?*

- *Quelle est la ventilation des éventuels transferts de postes entre enseignement ordinaire, soutien pédagogique et co-intervention ?*
- *Combien y a-t-il eu de postes à repourvoir au primaire en 2023, en 2024, en 2025 et en 2026 ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à cette question.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La rentrée scolaire 2026 est encore en cours de préparation. Ainsi, la plupart des données sollicitées dans la présente question écrite urgente sont en évolution et ne pourront être communiquées que lorsque le processus sera finalisé.

L'organisation des classes est un processus complexe qui doit tenir compte de nombreux paramètres (effectifs d'élèves, fratries, équilibre du groupe classe, etc.). Comme à son habitude, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse s'efforcera de limiter au maximum le nombre de classes qui dépasseraient les 24 élèves.

A l'enseignement primaire, les enseignantes et enseignants titulaires, les enseignantes et enseignants complémentaires, les maîtresses et maîtres de disciplines artistiques et sportives, ainsi que les coordinatrices pédagogiques, étaient au nombre de 2 656 équivalents temps plein (ETP) à la rentrée 2025, et seront 2 646 ETP à la rentrée 2026. L'organisation de la rentrée tient compte des mesures prises par le Conseil d'Etat pour limiter, dès la rentrée 2026, l'accès aux établissements scolaires dont les élèves transfrontaliers bénéficiaient auparavant, de l'augmentation de l'effectif maximal autorisé dans les classes d'accueil qui pourront compter un élève de plus, ainsi que des effectifs estimés d'élèves qui, depuis la rentrée 2025, présentent un infléchissement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Anne HILTPOLD